12154	COMMUNE DE MONTLAUR
Code INSEE	Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13/2013
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ordinaire, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES : Contre 0 Pour 13

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur
l' affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 298 991.62 €
- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 165 324.37 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -	+ 133 667.25 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	**+ 298 991.62 €**
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	25 058.80 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	158 368.00 €
Excédent de financement (1)	0.00 €
Besoin de financement F = D + E	183 426.80 €
AFFECTATION = C = G + H	**298 991.62 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	183 426.80 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	**115 564.82 €**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____ , subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par ordinaire, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures au registre des membres présents
Pour copie conforme

Le Maire,
Francis CASTAN